

AGIR POUR GÉNÉRER ET/OU CAPTER DE LA VALEUR POUR SON ENTREPRISE



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur :

<https://vu.fr/LjIDj>

CONTEXTE



L'agriculture est en perpétuelle évolution et les modèles économiques des entreprises sans cesse réinterrogés. Dans ce contexte, les élus du comité régional VIVEA de la région Centre Val de Loire souhaitent développer une offre de formations spécifique pour accompagner les contributeurs dans la connaissance de leur modèle économique d'entreprise et de l'environnement dans lequel il évolue pour prendre des décisions stratégiques permettant de générer et/ou de capter de la valeur ajoutée.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation doit permettre aux participants de :

- ▶ Connaitre l'environnement de son entreprise (par exemple : les acteurs, son territoire, les évolutions du marché, des filières, des prix, des attentes clients, la concurrence, ...)
- ▶ Connaitre les forces et faiblesses de son entreprise (par exemple : économiques, environnementales, ...)
- ▶ Identifier les opportunités d'évolution pour son entreprise en lien avec ses objectifs et valeurs.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Utiliser des outils permettant d'interroger le modèle économique de l'entreprise (exemple de la méthode CANVAS et de l'outil EMOFF/SWOT).



À RETENIR

- ▶ **Période de réalisation** : 01/01/2025 au 31/03/2026
- ▶ **Publics / région** : Contributeurs de la région Centre Val de Loire
- ▶ **Durée de la formation** : 14h
- ▶ **Prix d'achat plafond** : 60 € + PQF par hs
- ▶ **Prise en charge plafond** : 45 € + PQF par hs
- ▶ **Demande de financement** : en priorité 1 « conforter la position du chef d'entreprise » en cochant le projet « AOS création de valeur »

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Morgane HUSSON

Départements : 28-41-45

06 77 80 31 36 / m.husson@vivea.fr

Julien TUESTA

Départements : 18-36-37

06 07 71 26 35 / j.tuesta@vivea.fr



Rédacteurs : VIVEA Délégation OUEST - Région Centre Val de Loire

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 09/2020

Date de révision : 10/2024

Titre de l'AOS	Agir pour générer et/ou capter de la valeur pour son entreprise
Validité de l'AOS	Date de début 01/01/2025 Date de fin 31/12/2025
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 500 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offre</p> <p>Instabilités des marchés mondiaux, nouveaux accords commerciaux, concurrence européenne et internationale, évolution de la demande des consommateurs, réglementation, changement climatique, la COVID-19 et plus récemment l'augmentation des coûts des intrants suite à la guerre en Ukraine, l'agriculture est en perpétuelle évolution et les modèles économiques des entreprises sans cesse réinterrogés. Dans ce contexte, l'adaptation est nécessaire et met les agriculteurs en difficulté. La recherche de la meilleure valorisation possible de son outil de production afin d'assurer la résilience des entreprises n'a jamais été autant d'actualité.</p> <p>Cet enjeu de la création de valeur constitue d'ailleurs la priorité 2 du Plan Stratégique 2021 – 2026 de Vivéa.</p> <p>En lien avec cette problématique, les élus VIVEA ont souhaité lancer un appel d'offre spécifique relatif à cette thématique. En particulier, les élus VIVEA de la région Centre Val de Loire souhaitent accompagner les contributeurs à établir leur proposition de valeur par la connaissance de leur outils de travail, de leur/s filière/s, leur/s marché/s et des attentes du consommateur.</p>
Public éligible à VIVEA	Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.



	<p>Le périmètre géographique Région Centre Val de Loire</p>
<p>Objectifs généraux de l'appel d'offre</p>	<p>Développer une offre de formations spécifique pour accompagner les contributeurs dans la connaissance de leur modèle économique d'entreprise et de l'environnement dans lequel il évolue, pour prendre des décisions stratégiques permettant de générer et/ou de capter de la valeur ajoutée.</p>
<p>Actions attendues</p>	
<p>Objectifs de formation</p>	<p>La formation doit permettre aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'environnement de son entreprise (par exemple : les acteurs, son territoire, les évolutions du marché, des filières, des prix, des attentes clients, la concurrence, ...) • Connaître les forces et faiblesses de son entreprise (par exemple : économiques, environnementales, ...) • Identifier les opportunités d'évolution pour son entreprise en lien avec ses « valeurs » (finalités et objectifs)
<p>La durée de la formation</p>	<p>Minimum 14h.</p>
<p>Période de réalisation des actions</p>	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2025 Date début 01/01/2025 et fin des formations 31/03/2026</p>
<p>Modalités de formation</p>	<p>Les modalités pédagogiques Utiliser des outils permettant d'interroger le modèle économique de l'entreprise (exemple de la méthode CANVAS et de l'outil EMOFF/SWOT).</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p>Les compétences des formateurs : Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.</p>
<p>Autres critères</p>	<p>Modalités d'évaluation : Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p>



	<p>Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation. Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
<p>Modalités de prise en charge</p>	
<p>Engagement de l'organisme</p>	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p>
<p>Critères de sélection</p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
<p>Conditions de prise en charge par VIVEA</p>	
<p>Prix d'achat</p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 € TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>



Prise en charge	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).</p>
Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	1
Nombre de participants maximum par action	15
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	► Oui
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	► Oui
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	► Oui
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité « P1 – CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE » • En cochant le projet : « Création de valeur » et en mentionnant dans le titre : « AOS CVA ».
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne : la région Centre Val de Loire

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Morgane HUSSON, m.husson@vivea.fr ou 06 77 80 31 36